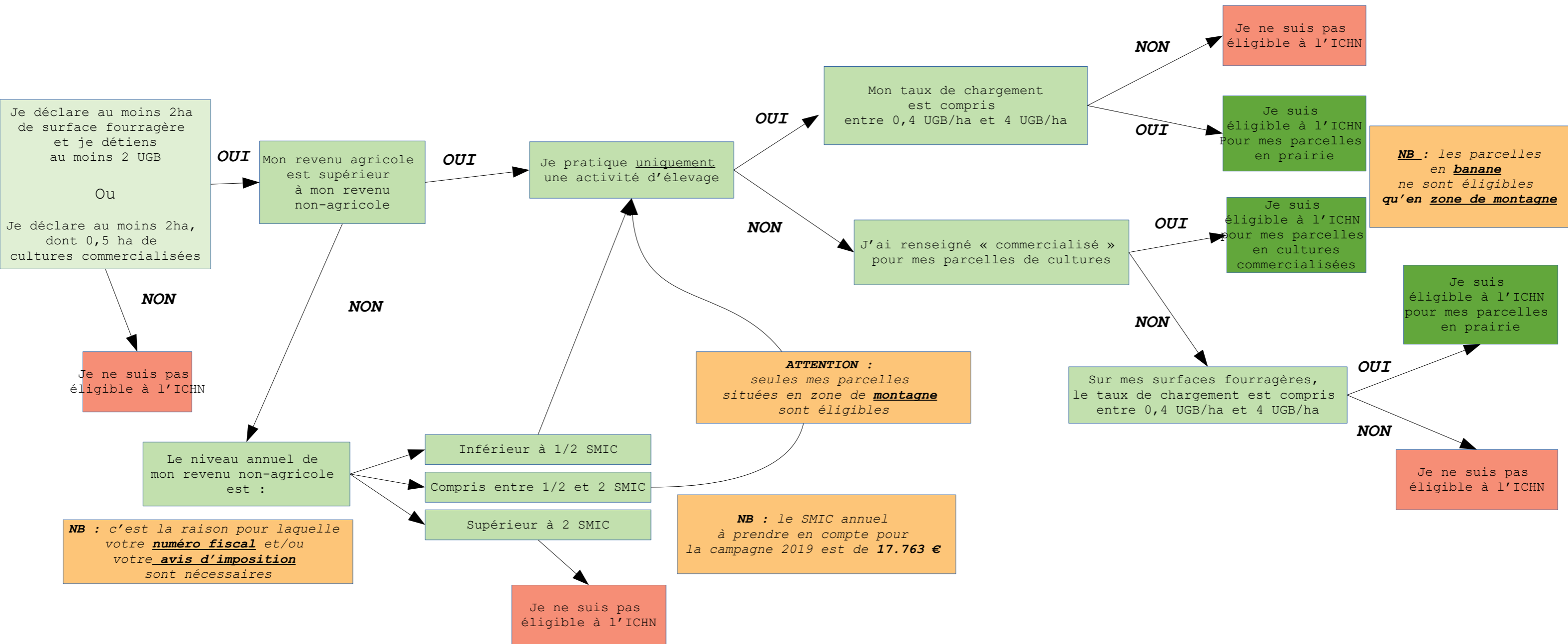


## Suis-je éligible à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) ?



UGB = « unité de gros bétail »

**Important :** les cultures conduites en interrang (codes CID et CIT), même déclarées comme commercialisées, ne sont pas éligibles à l'ICHN, il convient donc de déclarer ces parcelles avec d'autres codes cultures (ACA ou FLA par exemple).